

AVIS IMPORTANT

Le 13 juin 2011

Objet : Travaux majeurs de reconstruction de la rue BANNANTYNE entre la 5^e Avenue et la rue Egan et reconstruction de la rue ARGYLE entre le boulevard Champlain et la rue Bannantyne

Madame, Monsieur,

L'arrondissement de Verdun procédera, à compter du 27 juin 2011 prochain, à des travaux de reconstruction dans votre rue. Ces travaux comprennent le remplacement d'infrastructures (aqueduc et égout), la reconstruction des tuyaux de services d'aqueduc et d'égout desservant les propriétés ainsi que la réfection complète des trottoirs et de la chaussée. La durée totale prévue de ce chantier est de vingt (20) semaines.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'entrepreneur installera une signalisation temporaire interdisant le stationnement des deux (2) côtés de la rue. Nous vous demandons de respecter l'interdiction mise en place. Comme mesure temporaire, **valide seulement du 27 juin 2011 au 11 novembre 2011**, le **stationnement** sera autorisé en tout temps sur les deux (2) côtés des rues suivantes :

- | | | | | |
|-------------------------------|----------|---------------|-------|---------------------|
| - 6^e Avenue | entre la | rue de Verdun | et le | boulevard Champlain |
| - Avenue Desmarchais | entre la | rue de Verdun | et le | boulevard Champlain |
| - Rue Melrose | entre la | rue de Verdun | et le | boulevard Champlain |
| - Rue Woodland | entre la | rue de Verdun | et le | boulevard Champlain |
| - Rue Egan | entre la | rue de Verdun | et le | boulevard Champlain |

Durant cette période, l'arrondissement n'émettra donc pas de constats d'infraction en rapport avec la réglementation régie par les panneaux habituels sur l'entretien de ces rues. Vous devez par contre respecter toutes les autres interdictions de stationnement (bornes d'incendie, arrêts d'autobus, etc.). S'il y avait une tempête de neige durant de cette période, des panneaux temporaires d'interdiction de stationner seront installés, le temps de procéder à l'enlèvement de la neige.

Pour la **collecte des matières résiduelles** (déchets et recyclage), nous vous demandons de déposer vos sacs devant votre adresse, entre 22 h la veille et 7 h le jour de la collecte. Des employés de l'entrepreneur sur ce chantier s'assureront de leur ramassage. Vous devrez continuer d'utiliser des sacs noirs ou des poubelles identifiées pour les déchets et des sacs bleus ou des bacs roulants identifiés pour les matières recyclables.

Il est possible que la **livraison du courrier** soit interrompue durant la période des travaux. Le cas échéant, Postes Canada vous informera que vous devez aller chercher votre courrier à votre succursale postale située au 530, rue de l'Église (514 769-5151).

Soyez assurés que nous sommes conscients des incon vénients que ces travaux pourraient vous causer et que nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour en réduire les impacts négatifs.

Pour toute question concernant ce projet, veuillez contacter la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun au 514 765-7075 ou composez le 3-1-1.

Nous vous remercions de votre collaboration.

La Direction des travaux publics – Division ingénierie.